


Annexe 2 : délibération du conseil communautaire du 21 octobre 2021 concernant la compétence tourisme.

Envoyé en préfecture le 25/10/2021
Reçu en préfecture le 25/10/2021
Affiché le 
ID : 073-200070464-20211021-20211021_7A-DE

République Française

Liberté-Égalité-Fraternité

Département de la Savoie

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE MAURIENNE ARVAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 21 octobre 2021

Le VINGT ET UN OCTOBRE DEUX MILLE VINGT ET UN, à 18h00, le Conseil Communautaire s'est réuni à la salle de la Croix des Têtes de Saint-Julien-Montdenis, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul MARGUERON.

Membres présents : Philippe ROLLET (arrivée 18h33 point 2B), Françoise COSTA, Félicia AZZARITI, Jean-Marc DUFRENEY, Nathalie VARNIER (arrivée 18h33 point 2B), Daniel DA COSTA, Marie-Paule GRANGE, Alain MOREAU, Josiane VIGIER (arrivée 18h33 point 2B), Dominique JACON, Nadine CECILLE, Eric FAUJOUR, Michel BONARD, Marie DAUCHY, Clarisse SPAGNOL (arrivée 18h25 point 2A), François ROVASIO, Martine MASSON, José VARESANO, Franck LEFEVRE, Danielle BOCHET, Alain NORAZ, Hélène BOIS, Sophie VERNEY, Marielle EDMOND, Bernard COVAREL, Pascal DOMPNIER, Colette CHARVIN, Eric VAILLAUT, Fabrice BAUDRAY, Patrice FONTAINE, Daniel CROSAZ, Florian PERNET.

Membres absents : Christian FRAISSARD (procuration Daniel DA COSTA), Chiraze MZATI (procuration Jean-Paul MARGUERON), Mario MANGANO (procuration Clarisse SPAGNOL arrivée 18h25 point 2A), Yves DURBET (procuration Danielle BOCHET), Pascal JAMEN (procuration Hélène BOIS), Jean DIDIER, Sophie MONNOIS (procuration Florian PERNET), Kristiane HUSTACHE (procuration Patrice FONTAINE).

Secrétaire de séance : Fabrice BAUDRAY

Date convocation : 15 octobre 2021

Conseillers en exercice : 41

Présents : 32

Votants : 40

Délibération n° 20211021_7A

TOURISME – DÉLIBÉRATION CONCERNANT LA COMPÉTENCE TOURISME SUITE À UN COURRIER DE MONSIEUR LE MAIRE DE LA COMMUNE DE SAINT-SORLIN-D'ARVES

Monsieur le Président expose :

« A l'occasion de débats récents sur le territoire du SIVU (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique) de l'Ouilhon, j'ai été interpellé et questionné (courrier de Monsieur Fabrice BAUDRAY en date du 12 octobre – cf ci-joint) concernant la position de la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan au regard des différentes évolutions possibles sur la compétence de la promotion du tourisme et la création d'office du tourisme, et notamment vis-à-vis des stations ayant conservé leur compétence. Une délibération du Conseil Communautaire serait souhaitée. Je ne m'oppose pas à cette clarification.

Je pensais pourtant avoir été clair, puisqu'à l'occasion d'un courrier adressé au printemps dernier aux maires des communes membres du SIVU de l'Ouilhon, j'avais très précisément indiqué que :

- *si la 3CMA disposait aujourd'hui, et depuis le 1^{er} janvier 2017, sur l'ensemble de son territoire, de la compétence « promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme », c'était bien de part la loi (NOTRe de 2015), et non pas d'une initiative politique locale ou personnelle de ma part,*
- *que j'avais reconnu l'initiative des stations de regrouper leurs efforts au sein d'une structure nouvelle,*
- *qu'en cas de volonté de la commune de Saint-Jean-d'Arves de créer un Office de Tourisme conforme à la loi, je ne m'opposais pas à cette possibilité,*
- *que je n'avais pas une stratégie cachée pour décider, seul, depuis Saint-Jean-de Maurienne, des destinées touristiques des stations de la Toussuire, Saint-Sorlin-d'Arves, Saint-Jean-d'Arves et le Corbier,*
- *qu'il demeurerait essentiel que nous travaillions ensemble pour l'avenir de notre territoire notamment via notre commission tourisme.*

Puisque ma parole ne semble avoir aucun crédit aux yeux de certains, je pense et j'espère que la délibération collective d'un Conseil Communautaire ne sera pas suspecte d'être une manœuvre ou un mensonge.

Aussi, je vous propose d'adopter la présente motion sous forme de délibération :

Le Conseil Communautaire est aujourd'hui compétent en matière de promotion de Tourisme, via un Office de Tourisme Intercommunal, sur les communes de Montvernier, La Tour-en-Maurienne, Saint-Julien-Montdenis, Janrier, Saint-Pancrace, Saint-Jean-de-Maurienne, Villargondran, Albiez-le-Jeune et Albiez-Montrond.